

Délibération du comité syndical Séance du 23 septembre 2026

SDE35	
Village des collectivités	
1 avenue de Tizé	
352036 Thorigné-	
Fouillard	
Nombre de délégués	
En exercice :	40
Présents :	22
Absents :	18
Quorum :	21
Votants	22
Réception par le	
Préfet	
Publication	

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois septembre à dix-huit heures, le comité du Syndicat Départemental d'Energie 35, dûment convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Olivier DEHAESE, Président du SDE35, en présence de :

Présents : Olivier DEHAESE, Président ; Marc CHRISTIE, Laurence DUFFAUD, Charlotte FAILLÉ, Aurore GELY-PERNOT, Loeiz RAPINEL, Vice-Président-es ; André DAVY, Philippe MEHOUS, membres du Bureau ; Denis CHEVALIER, Claire MABILLE, Pierre-Yves SAGET, David VEILLAX, Patrice VIVIEN, délégué-e-s titulaires.

Présents en visioconférence : Christophe MARTINS, Thierry RESTIF, Vice-Présidents ; Nathalie GODEFROY (jusqu'au point 7), Pierre-Yves REBOUX (jusqu'au point 3), Eric VALLET, membres du Bureau ; Hervé BAUDOIN, Sébastien BOUDET (jusqu'au point 6), Maud DESMAS, Sébastien GIRARD (à partir du point 4, jusqu'au point 13), Michel JEULAND, Antoine LE FRÊCHE (jusqu'au point 7), Soazig ROUILLARD, Amel TEBESSI (à partir du point 3), Priscilla VALLÉE (jusqu'au point 9), Donatien WATREMEZ, délégué-es titulaires.

Absents ou excusés : Patrice DEPEIGE, Tony LUCO, membres du Bureau ; David BUISSET, Sébastien COLLET, Gilbert FESSELIER, Didier GOLLANDEAU, Daniel LEBOS, David LEBOUVIER, Jean-Marc LÉVÊQUE, Gaëlle ROUGIER, Didier SINANIAN, Bruno VINCENT, délégué-e-s titulaires.

Secrétaire de séance : Loeiz RAPINEL

Le quorum est atteint, 22 membres sur les 40 membres en exercice étant présents, le comité peut délibérer valablement.

Délibération n°20260923_COM_13 – IRVE – Marché d'études, pose, maintenance et gestion patrimoniale des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)

Depuis plusieurs mois, un travail est mené par le SDE35 avec les autres membres de l'alliance Ouest-Charge (SDEF, SDE22, SIEM, TE44) pour renforcer la mutualisation du service, au sein d'un groupement de commandes renforcé dans un premier temps, et par la création potentielle d'une structure commune de type SPL dans un second temps.

Afin de ne pas obérer l'hypothèse d'un regroupement des marchés de maintenance IRVE au sein de Ouest-Charge, la prestation objet de la présente délibération a été séparée du marché de maintenance Eclairage Public.

Cependant, au vu de l'échéance prochaine du marché en cours, il est proposé de ne pas attendre l'aboutissement des démarches bi-régionales pour lancer la présente consultation.

Présentation du marché

Le marché d'études, travaux, maintenance et gestion patrimoniale des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), actuellement intégré au marché éclairage, arrive à échéance le 31 mars 2027.

Il convient de le relancer sur une nouvelle période de 4 années à partir du 1^{er} avril 2027 avec une notification en janvier 2027 pour permettre un temps de bascule suffisant entre mainteneurs.

La consultation concerne les domaines suivants :

- Les études de déploiements
- Les travaux de pose des IRVE et des aménagements correspondants
- La maintenance des stations (préventive, corrective, d'urgence)
- La gestion patrimoniale du parc IRVE du SDE35

Consultation et forme de marché

La procédure envisagée est un appel d'offres ouvert à bons de commandes pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois (2028-2031).

Le montant minimum annuel du marché est de 150 000 € HT avec un montant maximum annuel de 600 000 €, soit 2 400 000 € HT sur la durée totale du marché.

Le présent marché ne prévoit pas d'allotissement.

Critères de sélection des offres

Les offres des entreprises ou des groupements seront analysées selon les critères suivants :

- Critères techniques : 50 %
- Critères économiques : 40 %
- Critères environnementaux : 10 %

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser le Président à lancer la consultation, attribuer et signer les marchés après accord de la CAO et de valider les avenants,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette consultation.**

Pour extrait conforme,

Le Président,
Olivier DEHAESE



The block contains a handwritten signature in black ink and a circular official stamp. The stamp features a central emblem with a star and the text 'SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 35' around the perimeter.